

*Par M. Thompson (Caribou) :—*

Q. N'est-ce pas un fait bien connu qu'ils laissent tous leurs parents, pères et mères, oncles et tantes, en Chine, comme répondants de l'exécution fidèle de leurs contrats ? et n'est-ce pas que leurs proches tombent en esclavage s'ils ne remplissent pas leur obligations ? Cela n'est pas à ma connaissance.

M. Thompson :—On dit que les choses se passent ainsi. On dit qu'ils laissent en Chine leurs parents comme répondants.

*Par le président :—*

Q. A l'égard des compagnies chinoises dont vous avez parlé, n'est-il pas fait mention de certaines compagnies dans le rapport du Sénat des États-Unis sur la question chinoise ?—Je vois que six compagnies sont mentionnées dans ce rapport.

Q. Connaissez-vous les noms des compagnies chinoises qui font affaires dans la province de la Colombie-Britannique ?—Non ; je ne connais pas leurs noms. Les raisons sociales des compagnies qui sont établies dans la province de la Colombie-Britannique diffèrent des noms qui servent à indiquer les compagnies dans aucune autre place, quoique ce soit probablement les mêmes compagnies. Elles ont une raison sociale dans la ville de San Francisco et une autre différente dans l'Orégon, bien qu'elles soient les mêmes entreprises.

Q. Ce sont des branches des compagnies ?—Mais ce sont toujours les mêmes maisons. Elles sont sous différents noms dans les différentes places ; néanmoins elles sont reconnues comme étant les mêmes six compagnies.

*Par M. Trow :—*

Q. Supposé le cas que le chemin de fer du Pacifique canadien soit donné à l'entreprise, et que les chinois soient libres de travailler à ce chemin et de venir dans le pays, comme ils le sont au moment actuel, croiriez-vous que, dans ces circonstances, les chinois affluent, en grand nombre, de la Chine, dans le pays ?—Dès que le gouvernement aurait déclaré son intention de commencer un ouvrage aussi considérable, que la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, sur la côte du Pacifique, tous les bras à rien faire, tous les travailleurs chinois disponibles, qui sont sur la côte du Pacifique se concentreraient à Victoria, et si le nombre des chinois disponibles pour cette entreprise, n'était pas alors suffisamment grand dans le pays, les compagnies enverraient immédiatement en Chine et en feraient venir des chinois directement dans la province ; tel serait le résultat suivant moi et suivant que je comprends la question.

Q. N'auriez-vous pas plutôt à craindre que les chinois ne viennent de l'État de la Californie, où il n'y a pas à présent de travaux publics en voie de construction, dans la province de la Colombie-Britannique ?—Les compagnies ne tireraient pas, pour cette entreprise, un trop grand nombre de chinois de la ville de San Francisco. Elles gardent sous la main assez d'hommes pour remplir toutes les avenues du travail qui peuvent s'ouvrir de temps à autre. Le contingent fourni par San Francisco serait, cependant, assez considérable, en ce moment, je pense.

*Par M. Brooks :—*

Q. Quel effet cet état de chose aurait-il sur le coût de cette portion du chemin de fer du Pacifique canadien ?—Si vous laissez l'affaire aux chinois—si les compagnies chinoises ont le contrôle des travaux—ils feront monter les frais de la construction du chemin jusqu'au dernier centin que l'entrepreneur pourra obtenir.

Q. Mais supposé que l'entreprise soit donnée de suite pour bâtir le chemin dans un espace de temps raisonnable, quel en serait le résultat ?—Alors j'irai plus loin : Si le contrat pour la construction du chemin était signé aujourd'hui les chinois sauraient vite à quelle époque les travaux devraient être finis. Ils verraient d'abord quelles sont les chances d'obtenir des travailleurs blancs et ils feraient venir dans la province le nombre de chinois qui seraient nécessaires pour l'entreprise : c'est-à-dire que les chinois contrôleraient le taux des gages qui devraient être payés dans la construction du chemin. Ils ne diminuent pas le taux des gages excepté quand ils craignent la compétition.